

Aménagements des jardins familiaux - Demande de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans sa séance du 22 septembre 1986, le Conseil Municipal a décidé de confier par convention la gestion des jardins familiaux à une association créée spécialement à cet effet.

Un important programme d'investissement pour la création et l'aménagement de quelque 280 parcelles, réparties sur 14 sites situés géographiquement sur l'ensemble de la ville, a été estimé à 4 521 000 F, étant précisé que cette opération sera étalée dans le temps.

Depuis trois ans, la Ville de Besançon alloue à l'association une subvention, qui pour 1989, s'élève à 350 000 F.

Parallèlement, pour mener à bien son entreprise, l'association a besoin d'un financement complémentaire. Il convient donc de solliciter l'aide de la Région et du Département, l'État ayant déjà participé dans le cadre du protocole environnement.

Une première tranche de travaux en cours, estimée à 1 550 000 F TTC pourrait être terminée en 1990.

Le Conseil Municipal est invité à :

1. solliciter, pour la première tranche de travaux, estimée à 1 550 000 F TTC, les participations financières de la Région et du Département,

2. inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant ces subventions, dès notification des décisions attributives, en recettes au chapitre 901.5/1052.1053.87027 service 30300 et en dépenses au chapitre 901.5/130.87024 service 30300,

3. décider de reverser le montant de ces subventions à l'Association des Jardins Familiaux de Besançon et Environs, dès encaissement par la Ville de ces participations,

4. verser à cette association la participation de la Ville pour l'année 1989, soit 350 000 F, le crédit correspondant figurant au budget primitif 1989 à l'imputation dépenses mentionnée au 2).

Après en délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.